

Adopter le terme aide-soignant ; abandonner préposé aux bénéficiaires



L'épidémie de la covid-19 a mis sous les projecteurs les mal-nommés « préposés aux bénéficiaires ». En la matière, l'ASULF marche sur les brisées de l'OQLF et encourage les journalistes à employer l'expression « aide-soignant ». Voici l'essentiel des observations de M. R. Auclair adressées à plusieurs d'entre eux :

« L'appellation "préposé" désigne, en français, un agent d'exécution ou un agent subalterne comme, par exemple, un préposé au vestiaire, préposé au téléphone, préposé aux renseignements, préposé à la livraison, préposé à la perception des taxes, préposé des postes, préposé aux travaux manuels, etc. Il s'agit, dans tous ces cas,

d'une fonction spéciale, généralement subalterne dans une hiérarchie. Nos préposés n'ont rien de commun avec ces postes subalternes.

« En outre, l'appellation "bénéficiaire" est mal choisie dans les circonstances pour désigner les personnes visées. On peut être bénéficiaire d'un droit, d'un avantage ou d'un privilège. Ainsi, on parlera du bénéficiaire d'une créance, d'un héritage, d'une succession, d'un chèque, d'un billet à ordre ou d'une traite. On est loin du citoyen qui bénéficie d'un régime public de sécurité sociale, un usager, un patient, un prestataire de services.

« Par ailleurs, l'appellation aide-soignant ou aide-soignante est celle qui est consignée dans les dictionnaires, soit une personne qui aide les infirmiers et les infirmières à donner des soins aux malades (*Le Robert*), une auxiliaire de santé qui donne les soins courants aux malades... Enfin, dans l'ouvrage intitulé *Vocabulaire-type des professions* publié par le Bureau international du travail, on trouve l'appellation d'emploi "aide-soignant".

« Il saute donc aux yeux que l'appellation utilisée au Québec n'est pas correcte en français. Elle ne fait nullement penser aux malades. Si l'on veut revaloriser la fonction, il importe de désigner clairement les personnes qui la remplissent : des aides-soignants et des aides-soignantes. L'Office québécois de la langue française retient cette appellation. Bref, l'expression fait consensus. »

Rabais de groupe



Une affiche publicitaire de Nautilus Plus punaisée sur le babillard du sas d'entrée du siège du conseil régional Québec et Chaudière-Appalaches de la FTQ annonce « Rabais corporatif ». En ce sens, le mot *corporatif* est un emprunt à l'anglais qu'il convient de remplacer, selon la [Banque de dépannage linguistique](#). Le secrétaire général de l'ASULF en a fait la remarque à Nautilus. La chaîne de gymnases en a accusé réception et prend bonne note de l'observation « pour les prochaines communications ». L'Association souhaite la meilleure des chances à Nautilus, car l'éradication des formes fautives, souvent bien ancrées dans la langue, fait partie de la culture linguistique du milieu et il faut vraiment être en alerte perpétuelle pour les apercevoir, les dénoncer et trouver les mots français équivalents.

⇒ La pandémie est toujours là !	2	⇒ Laurin et la qualité de la langue	4
⇒ Les anglicismes et le français	2	⇒ La langue et l'État, selon un spécialiste	4
⇒ La sauvegarde du français : l'affaire de tous	2	⇒ Avis de recherche	4
⇒ La Charte de la langue française de demain	3	⇒ Ne pas oublier	4
⇒ Contexte et recommandations	3	⇒ Vient de paraître	4
⇒ Signature des avis publics	3	⇒ Malgré tout...	4
⇒ Le site internet s'enrichit	3	⇒ Remerciements	4



La pandémie est toujours là !

Le calendrier d'intervention de l'État dans le dossier de la langue ne doit pas être relayé aux oubliettes à cause de la pandémie. À la suite de la publication du *Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec* en avril 2019 par l'Office québécois de la langue française, un suivi s'imposait. Plus encore après la publication de *l'Enquête sur les exigences linguistiques auprès des entreprises, des municipalités et des arrondissements de Montréal* menée par l'Institut de la statistique du Québec qui confirme l'anglicisation de nos milieux de travail.

En début d'année, l'ASULF a fait appel au premier ministre pour réclamer que la première modification à apporter à la Charte de la langue française porte sur le statut de la personne placée à la tête de l'organisme chargé de son application. C'est un plaidoyer en faveur de l'indépendance politique de la direction de l'organisme responsable de l'application de la

Charte de la langue française. L'intervention de l'État est primordiale dans ce dossier. Le Secrétariat à la protection et à la valorisation de la langue française, même placé sous la responsabilité du ministre de l'Immigration, doit trouver le moyen d'agir maintenant. La pandémie passera, mais le français sera toujours notre langue, le prisme par lequel nous concevons notre univers.

Le plan d'action du gouvernement suffira-t-il à contrer l'anglicisation du monde du travail de la métropole? Montréal sera-t-elle le moteur de l'anglicisation du Québec? Une révision de la Charte de la langue française s'impose. L'ASULF aime rappeler à la défense de son engagement envers la qualité de notre langue commune que le statut de la langue est lié à sa qualité et que l'amélioration de la qualité de la langue renforce le statut de la langue. Ne cédon pas au laisser-aller ambiant et soyons fiers du français qui nous rassemble sur le sol d'Amérique.

Les anglicismes et le français

Le français, une langue belle à ravir, suave comme la chanson *Et je t'aime encore...* de Céline Dion, savoureuse comme de la tarte au sucre, mais qui s'effiloche au fil des jours par compromission avec l'anglais, lequel le phagocyte et le rend doux et tendre. Le français est si galvaudé, malmené, défiguré que l'ASULF s'empresse de venir à son chevet pour le revigorer, le soigner de son mal anglais et de veiller à sa qualité.

Dans la « galaxie francophone », le français prend des formes innovantes comme c'est le cas en Côte d'Ivoire, où une forme populaire et imagée du français se développe, « le français de Moussa » (www.rfi.fr/fr/afrique). De nouveaux mots sont inventés non pas par l'Académie française, mais par la rue. Une expression comme « avoir pierre » signifie avoir beaucoup d'argent, alors qu'« être moisi » signifie ne pas en avoir du tout.

Chaque fois qu'il y a une crise internationale, un vocabulaire nouveau mais très anglais surgit. Nous le voyons avec la pandémie de covid-19 : les termes de la santé en anglais (*cluster, gold standard, fact checking...*) foisonnent dans les médias. En France, le ministère de la Culture a mis en place une Commission d'enrichissement de la langue française *FranceTerme*, où l'on trouve des termes et définitions élaborés par des experts. En outre, il y a le jeu « Speakons français » sur Radio France internationale. C'est un jeu qui incite les amoureux de la langue à proposer des équivalents à des mots anglais lors de l'émission *La danse des mots*. L'instrument pourrait inspirer les organismes qui œuvrent à la qualité et à l'enrichissement de la langue au Québec.

Warou Igor Anate

La sauvegarde du français : l'affaire de tous

Selon Solange Chalvin, membre de l'ASULF, ex-journaliste du *Devoir* et ex-cadre de l'OQLF, la sauvegarde du français ne relève pas seulement des législateurs. Elle repose dans les mains de tous les citoyens et locuteurs, de l'ensemble de la société civile : enseignants, membres des ordres professionnels, associations patriotiques et culturelles, médias, etc. Elle écrit à ce dernier sujet : « Il faut que la langue des médias [...] redevienne un français de qualité, un français compris de tous, et non un français déformé d'anglicismes et de jargon [...]. La langue de l'industrie du spectacle [...] est devenue du charabia, du franglais [...] » (*Le Devoir*, 17 août 2020, p. A 6).



La Charte de la langue française de demain

Le gouvernement veut mettre à jour la Charte de la langue française (CLF). La principale préoccupation semble être d'améliorer le statut de la langue et d'en faire la langue commune et communautaire. Cela est justifié. Mais il y a lieu que l'État envisage également l'amélioration du français parlé et écrit. Il peut sensibiliser les locuteurs aux efforts à faire, au respect des différents niveaux de langue, à l'utilité des répertoires correctifs (*Banque de dépannage linguistique, Multidictionnaire, Le français au bureau*). Il pourrait aussi convaincre les médias, les syndicats, les publicitaires et les entreprises à faire preuve d'ouverture relativement aux observations des citoyens actifs. Le monde de l'enseignement doit aussi contribuer à l'effort de même que l'Office lui-même. Le père de la CLF, Camille Laurin, inspire, semble-t-il, le ministre Jolin-Barrette. Rappelons-lui qu'en matière de qualité de la langue, Laurin envisageait un projet de loi 101 bis.

Gaston Bernier

Contexte et recommandations

Le succès des interventions de l'ASULF est souvent fonction du sort réservé au français dans la société. Gaston Bergeron, un correspondant de l'Association, relève une situation vécue dans une quincaillerie *Canadian Tire* de la capitale. Voici l'essentiel de la note transmise au magasin au début de septembre.

« L'appareil de caisse automatique libre-service se présente au client en anglais, ce que je considère comme une offense grave et inacceptable à la langue officielle du Québec qui doit (c'est la loi) avoir priorité sur l'anglais. On me dit de < choisir le français > au clavier. La langue française au Québec n'est pas un choix, c'est la langue officielle et les commerces, tous les commerces, doivent nous offrir la marchandise et le service en français. Je suis outré par ce manquement que je reçois comme du mépris à l'endroit du Québec français.



« Il n'est pas question d'accepter cette faute en la présentant comme une question d'informatique. Je remets sans délai cette plainte à l'Office québécois de la langue française... »

Signature des avis publics

Depuis près de dix ans, l'ASULF promeut le remplacement de l'expression « Donné à... », utilisée sous l'influence de l'anglais à la fin des avis publics, par « Fait à... ». En même temps, l'ASULF en profite pour favoriser l'emplacement correct des titres de fonction des signataires. Les démarches des asulfiens et, en particulier, du président fondateur de l'Association, portent leurs fruits. Ce faisant, les observations des auteurs du répertoire *Le français au bureau* sont suivies de plus en plus. Mais les interventions sont toujours utiles. Ainsi, en juillet, les administrateurs de Laval publièrent huit avis portant la mention Donné à Laval / ce 27 juillet / M^e Valérie Tremblay, greffière / M^e Mélanie Gauthier, greffière adjointe. Aussi, l'ASULF recommanda-t-elle Fait à Laval le 27 juillet / La greffière, M^e Valérie Tremblay / La greffière adjointe, M^e Mélanie Gauthier. L'adoption de ces règles d'écriture constitue un indicateur de l'intérêt porté à la langue et à sa qualité.

Le site internet s'enrichit

Le site de l'ASULF évolue et s'enrichit semaine après semaine. Les internautes y trouveront des interventions de l'Association et de ses membres (un choix d'une soixantaine depuis deux ans), les récentes livraisons de *L'Expression juste* (mais aussi la collection complète et une table alphabétique), les rapports annuels des deux dernières années, une liste cliquable des répertoires et blogues correctifs, etc.

Toutes et tous sont invités, en particulier les membres, à le visiter, à le consulter et à l'utiliser. Il ne faut pas hésiter à inscrire « www.asulf.org » dans ses favoris.

Conseil d'administration

Présidente Pierrette Vachon-L'Heureux
Vice-présidente Lola LeBrasseur
Trésorier Robert MacKay
Membres Warou Igor Anate
Lise Lachance
Jean-Guy Lavigne
Henri Rallon
Pierre Rivard
Sophie Tremblay

Secrétaire général

Gaston Bernier

Fondateur et président honoraire

Robert Auclair

Diffusion : distribution électronique illimitée;
tirage de l'imprimé selon les besoins
Périodicité : quatre fois l'an

Asulf 5000, boul. des Gradins, bureau 125
Québec G2J 1N3
Tél. et téléc. : 418 622-1509
asulf@globetrotter.net
www.asulf.org

L'adhésion à l'Association inclut l'abonnement à *L'Expression juste*. L'ASULF encourage la reproduction totale ou partielle des textes du bulletin à condition d'en mentionner la source.

L'Expression juste accepte que ses collaborateurs suivent l'orthographe rectifiée (1990).

Équipe de rédaction, numéro 82, septembre 2020

Rédaction : Warou Igor Anate
Gaston Bernier
Jean-Guy Lavigne
Robert MacKay
Pierre Rivard
Pierrette Vachon-L'Heureux

Révision : Yvon Delisle

Graphisme et mise en page : Marielle Carpentier

Coordination et relecture : Léone Tremblay

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1209-434X

Laurin et la qualité de la langue

Voici le témoignage de Jean-Marc Léger : « [...] j'ai [...] toujours déploré que l'usage et le statut de la langue aient absorbé la quasi-totalité des énergies dépensées et des revendications exprimées dans ces multiples combats, que la qualité de la langue ait été laissée pour compte, ou à peu près. Il aurait fallu, il faudrait encore, mener le combat simultanément sur les deux fronts [...]. Camille Laurin [...] en était volontiers convaincu : aurait-il conservé le portefeuille de l'Éducation une ou deux années de plus qu'il se serait attaqué à cette question [...] en proposant une sorte de loi 101 bis qui eût porté [...] sur la qualité de la langue [...]. [...] la fameuse loi 101 [...] attend encore son pendant en ce qui a trait au respect de la langue, à la qualité de la langue dans notre société » (*Le Temps dissipé ; souvenirs*; Montréal : Hurtubise HMH, 1999, p. 437-438).

La langue et l'État, selon un spécialiste

« Beaucoup doutent que l'État [...] puisse agir sur la langue, au-delà des questions du "statut" [...] Pourtant l'État est à la fois législateur, locuteur et organisateur. Mais surtout, il est idéologue [...] / Le législateur ne se mêle guère du corpus de la langue. Aucun texte législatif [...] ne définit la notion de "français correct" [...] Autrement dit, on a le droit de s'exprimer d'une façon très fautive, la loi ne s'en mêle pas [...] / Le second rôle de l'État tient à son influence exemplaire : c'est l'État-locuteur. [...] beaucoup de citoyens attendent des discours de l'État, oraux et surtout écrits, qu'ils soient au moins corrects [...] / En troisième lieu, il faut considérer les actions concrètes

effectuées par l'État, ou financées, autorisées, encouragées par lui [...] L'État est alors organisateur et acteur. / L'essentiel ici est évidemment l'enseignement [...]. / En tant qu'organisateur encore, l'État donne en exemple certaines pratiques de langue. / [...] Enfin, des institutions ont été mises en place pour, entre autres missions, promouvoir le "respect de la langue française" [...]. / Le mot clé est celui de la légitimité. Si la forme directe de la législation est peu utilisée, c'est qu'ici l'État est principalement idéologue, dans ce sens qu'il agit sur des idées qui agissent sur la langue » (Jean-Michel Éloy, dans *Le Français dans tous ses états* [...] ; Paris : Flammarion, 2000, p. 96-100).

Avis de recherche

Nous recherchons une personne bénévole ayant une très bonne connaissance de l'application Facebook, laquelle serait chargée d'alimenter notre site et d'en concevoir le visuel. Cette personne n'aura pas à en fixer le contenu. Elle pourra réaliser cette activité à distance. Faites-nous part de votre intérêt : ASULF@globetrotter.net.

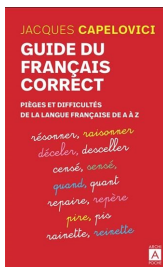
Ne pas oublier



1er prix en 2020

Le concours *L'Enseigne joyeuse* est en cours depuis le 1^{er} juin dernier et se terminera le 1^{er} mars 2021. Repérez une enseigne, placée sur un mur ou inscrite sur un véhicule commercial, écrite en bon français et originale. C'est une occasion de célébrer la langue française. Profitez des beaux jours et faites-nous parvenir vos trouvailles (photos numériques). Les gagnants seront proclamés lors de la Semaine du français 2021 ou lors de l'assemblée générale de l'ASULF. (Règles du concours, www.asulf.org)

Vient de paraître



Guide du français correct ; pièges et difficultés de la langue française de A à Z / Jacques Capelovici. Paris : Archipoche, 2020. 309 p. Réimpression d'un classique publié une première fois en 1992. Toujours utile aux réviseurs et aux remarqueurs, profanes ou spécialistes.

Malgré tout...

Après avoir composé avec la pandémie et ses conséquences au cours des derniers mois, l'ASULF vient de franchir le cap des 300 membres, dont 44 ont choisi de l'être à vie. Merci à nos adhérents.

Remerciements

Je remercie les membres qui ont répondu à l'appel de notre présidente et qui ont accepté de partager, en tout ou en partie, l'indemnité fédérale de 300 \$ versée aux retraités. Il n'est pas trop tard pour imiter le geste. L'ASULF finance, pour l'essentiel, son fonctionnement avec les cotisations et les dons des membres. Notons que l'Association n'a bénéficié d'aucun programme d'aide relié à la COVID-19. Le soutien de nos membres est absolument nécessaire.

Le trésorier,
Robert MacKay